

Les associations culturelles et patrimoniales  
bretonnes de Loire-Atlantique

Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique  
Préfecture de Loire-Atlantique  
6 Quai Ceineray  
44000 Nantes

Le mercredi 22 mars 2023

Monsieur le Préfet,

Vous avez dû être informé de la demande de classement du manoir de Bouvron et de la saisine en urgence de Madame la Ministre de la Culture afin d'obtenir l'instance de classement et la suspension immédiate des travaux de démolition du manoir médiéval de Bouvron, dans le cadre des articles L 621-6 et L621-7 du code de Patrimoine. Cette demande urgente doit être traitée par les services de Madame la Ministre ainsi que par la DRAC des Pays de la Loire.

En effet, le manoir daté du 15<sup>e</sup> siècle et ayant appartenu à Pierre Raboceau, secrétaire du duc de Bretagne, situé au bourg de Bouvron menace d'être démoli par la municipalité. Un permis de démolition a été accordé, il n'a pas fait l'objet de recours.

Les travaux préparatoires à la démolition viennent de commencer malgré la forte opposition locale et régionale menée par l'association Bouvron Patrimoine et les associations culturelles et patrimoniales que sont notamment Koun Breizh, l'Institut culturel de Bretagne, Maisons Paysannes de France et Sites & Monuments (Association reconnue d'utilité publique depuis 1936 et agréée au niveau national pour la protection de l'environnement depuis 1978).

C'est en 2008 que la commune de Bouvron (44) faisait l'acquisition d'un ensemble immobilier, l'îlot Datin, sans avoir à cette époque une idée très précise de ce qu'elle voudra en faire. En 2012, un historien amateur remarquait à l'intérieur du bâtiment une chambre haute médiévale dans un état de conservation exceptionnel avec une cheminée armoriée.

Après recherches en archives, il s'avère qu'il s'agit de ce qu'il reste de la demeure manoriale de Pierre Raboceau, deux fois secrétaire des ducs de Bretagne Pierre II et François II au cours du XV<sup>e</sup> siècle.

S'ensuivait une campagne de sensibilisation des élus locaux et la constitution d'une association : « Bouvron Patrimoine » pour militer pour la conservation de ce joyau in situ et le restaurer dans un projet d'aménagement du centre-bourg que la commune de Bouvron imagine sans contraintes.

La récente publication de « *Révélation sur Boisjourdan, une demeure médiévale au bourg de Bouvron* » dans la revue Coislin chroniques d'un Pays a forcé la commune à accepter de faire réaliser par l'INRAP du 23 avril au 13 Mai 2022 un diagnostic archéologique qui confirme l'ancienneté du bâtiment et l'intérêt d'en savoir plus. On pourrait notamment faire des datations des pièces de bois par dendrochronologie. Mais la commune de Bouvron n'en modifie pas pour autant son projet de tout raser démolir pour y construire un édifice neuf en lieu et place de ces ensembles bâtis singuliers du centre-bourg. Le rapport de l'INRAP souligne le caractère exceptionnel de ce patrimoine : « *l'ensemble est remarquablement conservé puisqu' hormis quelques aménagements postérieurs à son intégration dans l'îlot (Datin), l'édifice ne semble pas avoir subi de ré-aménagements majeurs depuis sa construction [...] Les perspectives de recherches*

*liées à l'édifice sont nombreuses. Concernant le logis lui-même, son état d'origine, en dehors de niveau de combles remaniés, le rend particulièrement riche d'informations : baies, cheminée, plancher, barreaux et terrasses et pavement sont presque partout dans leur état d'origine*». La datation du chantier de construction, entre la fin du quinzième siècle et la première moitié du seizième siècle, pourrait être affinée. La situation intermédiaire de l'édifice, lui confère « *un intérêt certain* » (Source rapport de diagnostic de l'INRAP consultable en mairie de Bouvron).

L'association Bouvron Patrimoine a déjà alerté les instances culturelles et associatives patrimoniales pour que l'irréversible ne se produise pas. Des constructions médiévales et historiques de l'État breton sont tellement rares dans les communes rurales qu'il serait impensable que les élus de Bouvron ne réagissent pas en modifiant leur projet urbain.

Le 18 février 2023, une manifestation était organisée à Bouvron par un collectif d'associations qui rassemblait deux cents personnes. Le maire de Bouvron ne daignait pas les recevoir. Il annonçait dans son bulletin municipal que les travaux de démolition se poursuivraient.

L'entreprise chargée des travaux préparatoires à la démolition se trouve déjà sur place, ainsi que des bennes. Il y a urgence, désormais, à sauver ce haut lieu du patrimoine architectural et historique de la Bretagne.

L'intérêt architectural et patrimonial est établi par les éléments fournis par le rapport de l'INRAP ci-dessus. Son état d'origine, quelque peu pétrifié par une construction du XIX<sup>e</sup> siècle venu le recouvrir, est largement préservé ce qui est fait un lieu d'études majeur sur le plan historique et architectural. Quant à l'intérêt historique, il est insigne pour l'histoire de France et l'histoire de la Bretagne, ce manoir ayant appartenu à Pierre Raboceau, secrétaire de deux ducs de Bretagne.

L'émotion est vive en Bretagne. Les Bretonnes et les Bretons, déjà fortement marqués par un découpage territorial arbitraire plaçant la Loire-Atlantique au sein d'une région créée de toute pièce, n'accepteraient pas qu'un tel découpage engendre un désintérêt pour le patrimoine historique de la Bretagne.

L'urgence prévue par l'article L 621-7 du code du patrimoine est parfaitement caractérisée eu égard à la démolition imminente et inéluctable si rien ne vient entraver cette démarche. Les travaux préparatoires ont commencé.

Madame la Ministre de la Culture dispose désormais de tous les éléments pour intervenir en urgence et ordonner la suspension des opérations de démolition du manoir médiéval.

En conséquence, nous vous demandons un entretien en urgence afin d'évoquer ce sujet brûlant et d'obtenir l'instance de classement permettant d'interrompre les travaux de démolition entrepris par le maire, et ensuite, bien sûr le classement de ce manoir afin de lui assurer la protection qu'il mérite.

Récemment une Conseillère municipale de Saint-Nazaire soulignait que le drapeau breton était contraire aux valeurs de la République.

Les Bretonnes et les Bretons, dans le climat délétère actuel, ne veulent pas croire ni penser, qu'effectivement, ils ne sont pas compatibles avec les valeurs de la république.

En espérant que cette lettre retiendra votre attention, veuillez croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de notre.

### **Les associations**

Bouvron Patrimoine, représenté par Vincent GUINÉ

Sites & Monuments, représenté par Vincent GUINÉ, délégué de la Loire-Atlantique

Agence culturelle bretonne de Nantes regroupant les associations bretonnes de Loire-Atlantique, représentée par Institut Culturel de Bretagne représenté par Jacky FLIPPOT

Koun Breizh, mémoire bretonne, représenté par Yvon OLLIVIER

Bretagne réunie représenté par Alan CORAUD

Maisons Paysannes de France représenté par Christophe BRÉCHEMIER, délégué de la Loire-Atlantique  
Glas, Fay de Bretagne, représenté par Per BIHAN

Association historique du Pays de Campbon représenté par Patrice MAILLARD

### Contact

Vincent GUINÉ

Délégué départemental de Loire-Atlantique de Sites & Monuments

Paysagiste concepteur Diplômé d'Etat – Urbaniste

vincent.guine@sitesetmonuments.org

Yvon Ollivier  
Koun Breizh

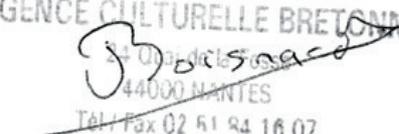


Jacky FLIPPOT  
Institut Culturel de Bretagne



Sylvie BOINARD  
Agence Culturelle Bretonne  
de Loire-Atlantique

AGENCE CULTURELLE BRETONNE  
34 Quai de la Fosse  
44000 NANTES  
Tél / Fax 02 51 94 16 07



Alan CORAUD  
Bretagne Réunie



Vincent GUINÉ  
Sites & Monuments  
Bouvron Patrimoine

